

Vincent Peillon envisage la décentralisation des CIO

Reçue en audience le 6 juin dernier par le ministre de l'EN, la fédération SUD éducation a, parmi de nombreux autres sujets*, évoqué la question des CIO, des COP et de la labellisation « orientation pour tous ». La réponse du ministre a été claire : Aujourd'hui l'orientation dysfonctionne. Il faut tout remettre à plat. Ce sera un des chantiers importants des années à venir en terme de politique éducative. Dans ce contexte, s'il reconnaît le travail actuel des CIO et des COP, il envisage très sérieusement leur décentralisation.

SUD éducation, qui a rappelé au ministre son analyse de la situation et ses revendications pour la rentrée prochaine, s'engage à poursuivre son action syndicale pour la défense du Service public d'orientation scolaire de l'EN et contre la loi OFPTLV.

* confère le communiqué de presse fédéral : <http://www.sudeducation.org/Audience-avec-le-Ministre-pour-SUD.html>

Voici le contenu de notre intervention au ministère :

SUD éducation demande l'abrogation de la loi OFPTLV du 24 nov 2009 et du décret d'application du 4 mai 2011 créant le label national « Orientation pour tous – pôle information et orientation sur les formations et les métiers ».

C'est une loi bâclée qui s'appuie sur une vision tronquée de la problématique de l'orientation et sur une analyse caricaturale du problème de l'emploi et en particulier de l'emploi des jeunes (« l'école ne prépare pas à l'emploi et les jeunes sont mal orientés »). La question de la finalité de l'école est donc ici posée, « l'employabilité » tendant aujourd'hui à prendre le pas sur la transmission d'une culture sociale et de savoirs polyvalents.

Trois raisons de dire non à cette loi et à cette vision du rôle de l'école :

❖ **Amalgame entre formation initiale et formation continue.** C'est en dernière instance que cette loi a été étendue à la formation initiale (y compris l'enseignement scolaire professionnel). Au départ n'était concernée que la formation continue des salariés et des demandeurs d'emploi.

❖ **Amalgame entre orientation scolaire et insertion socio professionnelle.** Un unique service public d'orientation qui prétend répondre à des publics aussi différents que des collégiens, des lycéens, des étudiants et des demandeurs d'emploi ou des salariés en quête de reconversion n'est pas viable. Pour le public scolaire, l'orientation prime clairement sur l'insertion dans la mesure où l'on se situe dans des projections à 3 ans, 5 ans et plus (et même si la question des « débouchés » est un des déterminants de l'orientation) alors que pour le public adulte en recherche d'emploi ou de reconversion, c'est bien l'insertion qui prime sur l'orientation.

❖ **Autonomie individuelle en « trompe-l'œil ».** Orientez-vous, formez-vous quand vous le souhaitez, comme vous le souhaitez, la loi OFPTLV peut donner le sentiment d'une autonomie individuelle dans la construction de son parcours de vie. Il revient en réalité à chacun à assumer individuellement sa place dans la société et en particulier pour celles et ceux en insécurité sociale permanente.

SUD éducation demande le maintien et le renforcement du service public de l'orientation de l'Education Nationale.

Mis à mal depuis plusieurs années par une politique budgétaire catastrophique, le service public de l'orientation de l'Education Nationale est dans un état de décomposition bien avancé.

Le réseau des CIO est en cours de démantèlement (fusion et fermeture de plus de la moitié de ces établissements publics dans certains départements). Le non remplacement de 5 COP sur 6 partant à la retraite depuis plusieurs années pèse de plus en plus lourdement sur l'activité des CIO (les postes non pourvus se multiplient et le corps est aujourd'hui « précarisé » pour environ 20% de ses effectifs).

Cette situation, conjuguée au processus de labellisation des CIO dans le cadre de la loi OFPTLV et de la dilution possible de ces derniers dans des pôles « orientation pour tous », ne peut que conduire à une sortie des CIO de l'Education Nationale et de fait réduire significativement l'intervention des COP dans les établissements scolaires et auprès des publics scolarisés pourtant considérés comme publics prioritaires dans la définition de leurs missions (décret du 23 août 2011)

Trois raisons de dire oui au service public de l'orientation de et dans l'Education Nationale.

❖ **Accès de toutes et tous à une information et à un conseil en orientation scolaire et professionnelle neutre et objectif** en établissement scolaire ou dans un CIO. Ni formateur, ni évaluateur, non lié à des impératifs locaux ou territoriaux en terme d'emploi (l'appartenance à la fonction publique d'état est ici un gage d'autonomie), le COP peut établir une véritable relation de « confiance » avec les élèves et leur famille.

❖ **Contribution à la réussite scolaire.** Formés en psychologie de l'orientation, en sociologie, en économie ce qui leur donne une connaissance des aspects du développement de l'adolescent, une large vision du système éducatif et une connaissance du monde du travail non négligeable, les COP contribuent à aider les élèves à s'approprier un système éducatif complexe, à donner du sens à leur parcours (deux clés de la réussite scolaire). A l'intersection entre les aspirations individuelles et les réalités collectives, la place du COP est difficile mais nécessaire notamment dans la perspective d'atténuer le déterminisme social toujours très marqué à l'Ecole.

❖ **Soutien et conseil technique aux établissements du 2nd degré** et à leurs personnels (direction, équipes pédagogiques) en terme d'orientation scolaire et professionnelle. Le CIO est bien souvent un observatoire local des comportements en matière d'orientation et le COP une personne ressource dans son domaine tant en expertise qu'en initiative.

Trois mesures d'urgence pour stopper la dégradation des conditions d'accès au service public d'orientation de l'Education Nationale et pour regagner la confiance des personnels :

❖ **Annuler la mise en place de la labellisation « Orientation pour tous ».** Désengager la formation initiale et les CIO de la loi OFPTLV. Ce qui n'empêchera pas les CIO de poursuivre leurs relations avec les organismes voués à l'insertion (mission locale, pôle emploi...).

❖ **Annuler toutes les fermetures ou fusions de CIO** prévues pour la rentrée et au cours de l'année scolaire à venir.

❖ **Relancer de manière significative le recrutement de COP** sur la base des textes actuels définissant leurs statuts et missions.